

# **PROCES-VERBAL**

## **DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN**

### **DU 18 OCTOBRE 2016 A LA MAIRIE DE RUSSIN**

---

**Présents** M. Alain Hutin, Maire, Mme Suzanne Serafini et M. Olivier Favre, adjoints

Mmes Sylvie Desbaillet, Marcy Rossi, MM. Sébastien Delesderrier, Patrick Demuylder, Didier Frossard, Guy Julini, Claude Membrez, Daniel Sandmeier, Pierre-Alain Wohlers, conseillers municipaux

**Procès-verbal** Mme Marilène Demierre

=====

#### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 06 septembre 2016
2. Informations de la mairie
3. Présentation du budget 2017
4. Repas des aînés
5. Décharge bioactive – résolution
6. Validation règlement parking
7. Divers

M. Alain Hutin ouvre la séance à 19h00 et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers municipaux

#### **1. Approbation du procès-verbal du 06 septembre 2016**

Le procès-verbal de la séance du 06 septembre 2016 est accepté à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

#### **2. Informations de la mairie**

##### **2.1. Aide internationale**

Comme l'a relevé La Tribune de Genève du 4 octobre 2016, Russin a été la commune la plus solidaire à l'aide au développement pour l'année 2015 selon les données établies par la Fédération genevoise de coopération, soit Fr 56,29 par habitant.

##### **2.2 DCMI-ME**

Deux sites pour les décharges de matériaux inertes d'excavation avaient été retenus sur Russin. Un au lieu-dit « Mauregard », en face du chemin de Serve et l'autre, le long des voies du chemin de fer en dessous du village. A la suite de l'enquête publique et de la résolution du Conseil municipal, le site de Mauregard a été écarté pour l'instant.

Le plan de ces sites de décharges contrôlées peut être consulté sur le site internet <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01163.pdf>.

### **2.3. Jeux dans le préau de l'école de Russin**

Une petite fille est tombée du jeu dans le préau à la suite d'une bousculade, elle s'est cassé le bras. Nous avons rencontré le papa de la petite ainsi que M. Zbinden, directeur des établissements scolaires du Mandement. Une lettre de l'APE nous est également parvenue nous faisant part notamment de leur inquiétude quant à ce jeu. Ce jeu est atypique, ce qui engendre pas mal de questionnement, mais il est homologué selon les normes en vigueur. Nous regardons avec l'architecte qui a réalisé ce jeu, les améliorations qu'il est possible d'apporter.

### **2.4 EMS La Plaine**

Mme Serafini informe l'assemblée que Mme Brigitte Mottet, directrice, a reçu et répertorié 3'363 postulations (sans tenir compte des 200 offres non conformes) pour 55 postes. Aucune nouvelle embauche de travailleurs frontaliers n'a été effectuée. Il faut encore noter que 22 des nouveaux collaborateurs proviennent du chômage. Tous les collaborateurs de l'EMS du Nant d'Avril qui a fermé ses portes ont été transférés à La Plaine.

Ont été retenues:

5 personnes de Dardagny, 6 personnes de Satigny, 6 personnes d'Avully, 8 personnes de Meyrin, 4 personnes de Bernex, 2 personnes de Cartigny, 2 personnes d'Onex, 1 personne d'Athenaz, 20 personnes sur la ville de Genève, 10 personnes sur reste du canton de Genève, 5 personnes sur le canton vaudois. Ces collaborateurs sont tous porteurs d'au moins un diplôme ou formation sur les métiers de l'EMS.

Aucune personne n'a été retenue pour Russin car pas de qualification pour les postes souhaités ou pas d'offre d'emploi pour les postulations faites.

### **2.5. Employées du jardin d'enfants Zébulon à La Plaine**

Mme Serafini indique que contrairement aux bruits qui courent, Dardagny n'a pas licencié ses collaboratrices. Deux n'ont pas souhaité effectuer leur VAE (validation des acquis) tel que demandé par le SASAJ dans la directive du 29.08.2016. Elles ont souhaité démissionner avec effet immédiat car elles ne se retrouvent pas dans la nouvelle organisation ainsi qu'au niveau des exigences liées à la future crèche. Seule une employée, a décidé de poursuivre sa formation et doit encore valider ses acquis.

Dardagny a reçu une pétition demandant la conservation de ce jardin d'enfants. Nous en avons été informé par nos collègues, mais il sera difficile de conserver et budgéter deux entités d'accueil pour la petite enfance sur nos communes.

### **2.6 Piscine intercommunale rive droite**

Le Conseil municipal a pris, lors de la précédente séance, la délibération de ne pas entrer en matière pour la création d'une piscine intercommunale à Meyrin pour des questions financières. A ce jour et pour les mêmes raisons, d'autres communes ont refusé également dont notamment Vernier qui était un des contributeurs importants.

### **2.7 Trafitec**

M. Favre informe l'assemblée que sur l'avancement de l'étude du stationnement dans notre village, nous sommes dans l'attente d'une décision de l'autorité compétente en la matière, soit la DGT. Cette dernière ne peut se prononcer aujourd'hui quant au bien-fondé des propositions faites par Russin, soit la mise en place d'un stationnement à durée limitée (4 heures) et octroi des macarons pour les habitants et entreprises de la commune. La DGT a besoin d'un retour d'expérience suite à l'application de ce système à Hermance et Jussy depuis ce printemps. L'établissement d'un bilan est prévu pour la fin de l'année. Le Conseiller d'Etat en charge des transports a également émis le souhait de nous rencontrer pour avancer sur ce projet.

## 2.8. Commission des déchets

La parole est donnée à M. Sébastien Delesderrier qui indique que la commission des déchets s'est réunie le 11 octobre 2016 et lit le rapport.

M. Favre indique que ce point sera reporté dans les Divers.

## 3. Présentation du budget 2017

Trois domaines sont concernés par le transfert des charges Etat Communes dans le budget 2017, soit les coûts du parascolaire reviennent à 100% aux communes, l'AVS aux personnes dans le besoin et le centre foyer de jour.

### En résumé

- 0500.301 Augmentation du temps de travail de Mme Demierre de 60 à 80%
- 0800.340 Au vu des fissures dans le bâtiment scolaire, un budget a été prévu pour refaire la peinture
- 0800.331 FIDU = Un fond intercommunal pour le développement urbain a été créé par l'Etat et concerne toutes les communes genevoises. Le premier amortissement aura lieu en 2017
- 10.352.0 Redevance pour l'état civil regroupé à Meyrin modifié à Fr 6'150.— en lieu et place de Fr 5'100.--.
- 1400.352 JSPM, montant budgété, nous sommes dans l'attente d'une proposition de budget
- 2100.318 Poste augmenté, les promotions ont lieu à Russin en 2017
- 30.352.0 Frais Bibliobus (réintroduction du Bibliobus pour 2017) et promotions citoyennes (jeunes atteignant leur majorité)
- 5400.352.1 Un montant de Fr 150'000.— correspondant à la part de Russin est budgété pour la création de la nouvelle crèche à la Plaine
- 5400.352.3 Dotation pour achat matériel de la crèche
- 5800.341 Cotisation minimal AVS/AI – fonds de régulation
- 58.367 Aide internationale diminuée à Fr. 20'000.--
- 7200.311 Tous les containers pour déchets ont été commandés, donc diminution du poste
- 7900.318 Un montant de Fr 20'000.—est prévu pour un éventuel complément d'étude.

## 90 Impôts

Les estimations sont fournies par le Département des Finances et ont déjà été à maintes reprises expliquées et réexpliquées lors des présentations des budgets et comptes

- 330 *Pertes s/ débiteurs (impôt) : Pertes et provisions s/reliquat*
- 341.0 *Nouvelle péréquation intercommunale : Estimation fournie par l'Etat*
- 351.0 *Frais de perception. L'Etat prélève le 3% sur impôts PP et PM*
- 400.0 *Centimes additionnels PP (personnes physiques) : Estimation fournie par le Département des finances*
- 401.0 *Centimes additionnels PM (personnes morales). Il est rappelé que ce poste est toujours très volatile*
- 409.0 *Taxe professionnelle communale : seule taxe que la commune peut percevoir. Pas de dégrèvement à Russin*
- 94 Charges et revenus des capitaux**
- 426.0 *Int. SI et div. BCG : Coficoge (coopérative de financement des communes genevoises)*
- 95 Immeuble du Patrimoine financier**
- 423.0 *Location du PF (terrain/bât) : Locations des parcelles communales*

M. Hutin pose la question de savoir s'il y a des remarques ou observations ?

M. Membrez, Président de la commission des finances, prend la parole et tient avant tout à remercier l'exécutif pour l'élaboration du budget 2017 qui a été présenté en commission des finances.

Il fait remarquer aux membres du conseil municipal que le budget 2017 en leur possession n'est qu'un projet. Il propose de le voter.

M. Membrez indique que tout en tenant compte du fait que l'Administration ne peut fournir des prévisions fiables, la plus grande prudence pour les finances communales est de mise.

Le budget définitif dûment corrigé parviendra aux membres de l'assemblée avec l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Membrez se tient à la disposition des membres et invite ces derniers à faire part de leurs éventuelles observations ou modifications dans les 15 jours à venir. Ils peuvent également s'adresser directement à M. Hutin afin de nous permettre de rédiger la délibération pour la prochaine séance du conseil municipal.

#### **4. Repas des aînés**

Mme Serafini invite les membres de la commission sociale de rester, après la séance du conseil municipal, afin de préparer le repas des aînés.

#### **5. Décharge bioactive – résolution**

M. Hutin indique que le site de Châtillon, à Bernex, va fermer ses portes en 2019, la décharge arrivant à saturation. La moitié des mâchefers issus de l'incinération des Cheneviers sont actuellement expédiés à Berne. L'Etat doit trouver un nouveau site pour stocker les mâchefers des Cheneviers. Plusieurs sites, dont le plateau de Russin, ont été retenus par le département de l'environnement en vue d'installer une décharge bioactive. Une première étude basée sur des contraintes géologiques a permis d'identifier 14 sites potentiels sur le Canton. Les communes concernées n'ont aucune envie d'accueillir cette décharge sur leur territoire.

La future installation devrait « de préférence » prendre la forme d'une excavation, dont le fond et les flancs seront rendus étanches. Sa dimension reste également à déterminer, mais elle devra accueillir au minimum un million de mètre cubes de ce matériau. Après une trentaine d'années d'exploitation, le tout sera encapsulé à l'aide d'argile et de divers matériaux artificiels. Aucune solution n'ayant été trouvée pour valoriser ce type de déchets. La capsule est destinée à rester in situ, à ne jamais se dégrader et à être recouverte par de la terre. L'inquiétude réside également dans le ballet de camions à savoir une dizaine par jour.

Il est incontestable que Russin va s'opposer à ce site ouvert sur le Plateau, l'exploitation de cette décharge durant plus de deux décennies aura des impacts très importants totalement inacceptables, d'où la résolution présentée ce jour.

M. lit la résolution qui sera prise ainsi :

**Objet :** Contre la réalisation à Russin d'une décharge bioactive cantonale

Vu l'article 52 de son règlement,

sur proposition du Maire,

Considérant :

- qu'en 2013, l'usine des Cheneviers a produit 38'560 tonnes de résidus d'incinération (mâchefers), contre 66'812 tonnes dix ans plus tôt ;
- qu'en dépit de ces progrès, la capacité de stockage de la décharge bioactive de Châtillon sera pratiquement épuisée en 2019, et que Genève exporte déjà la moitié de ses résidus dans le canton de Berne ;
- que différents sites ont été retenus par le canton en vue de l'installation d'une nouvelle décharge à l'horizon 2019 ;
- que sur les quatorze sites retenus à ce stade, neuf sont situés sur la rive droite du lac. Le plus grand site (34 ha) est sur le territoire de la commune de Russin, en zone agricole, sur des parcelles intégralement classées en surface d'assolement (SDA), donc dignes de préservation et de protection
- que l'installation d'une décharge d'une dizaine d'hectares, pour une durée d'environ 30 ans, génèrerait de graves atteintes à l'environnement (zone agricole sacrifiée, trafic de poids lourds, pollution, bruit, etc.) ;
- que les agriculteurs de Russin sont engagés depuis de longues années dans une démarche qualitative visant à valoriser leur production au travers de labels : PER (prestations écologiques requises), GRTA (Genève Région Terre Avenir), IP Suisse, Bio suisse, etc. et que la présence d'une décharge bioactive au cœur de la campagne genevoise aurait un impact catastrophique sur l'image des produits du terroir ;
- que la zone concernée se situe à l'entrée du village (depuis la ville) et l'emplacement d'une décharge comme porte d'entrée dévaloriserait l'image rurale de la commune.
- Que la proximité des habitations du hameau de Verbois les expose directement aux nuisances de la décharge (poussière, trafic, pollution, etc.) ;
- que la commune de Russin est d'ores et déjà très exposée à divers types de nuisances générées par des activités, installations ou infrastructures d'intérêt cantonal ou régional (usine d'incinération; aéroport; chemins de fer, etc.) ;
- que ce site est situé à proximité du Vallon de l'Allondon, classé d'importance nationale et réserve naturelle cantonale ;
- qu'il est situé à proximité d'une zone protégée par le contrat environnemental transfrontalier « Mandement – Pays de Gex » porté par la Communauté de Communes du Pays de Gex et le canton, visant à préserver et restaurer des continuités écologiques terrestres et aquatiques ;
- que la nappe phréatique se situe dans le périmètre concerné, la décharge prévue se trouve dans une zone de protection des eaux. Risques de pollution dans l'Allondon, le nant du Châtelet et le nant de Bouffard.

le Conseil municipal

### **DE C I D E P A R 9 V O I X**

1. de s'opposer à l'installation sur le territoire communal d'une décharge bioactive cantonale.

2. de soutenir le Maire dans toutes ses démarches auprès des autorités cantonales, pour que celles-ci renoncent à ce projet à Russin et qu'elles étudient la mise en place de solutions alternatives de recyclage et de réutilisation de résidus de mâchefers.
3. d'inviter le Maire à informer régulièrement le Conseil municipal et les commissions concernées des suites du processus de sélection et des décisions prises à ce sujet.

## **6. Validation règlement parking**

Les membres du Conseil municipal, accepte, à l'unanimité des membres présents, le règlement pour le futur parking de Russin.

M. Hutin rappelle qu'un premier courrier a été adressé aux personnes qui ont participé au sondage pour savoir si ces dernières étaient toujours désireuses de louer une place de stationnement. Les personnes en question ont répondu. Maintenant un tous-ménages sera adressé à la population d'ici fin octobre afin de savoir si d'autres personnes seraient intéressées à louer une place. Actuellement une place par foyer est attribuée, c'est seulement dans le cas où des places resteraient à louer qu'une deuxième pourrait être attribuée à la même famille. Si nous avons plus de demandes que de places disponibles, un tirage au sort sera organisé au début du mois de décembre.

M. Favre indique que cela va inciter les personnes à louer une place ainsi le nombre de véhicules en surface va fortement diminuer.

Mme Rossi demande si les personnes hors Russin peuvent louer des places ? Il lui est répondu que nos communiens avec des véhicules immatriculés sur le canton de Genève sont prioritaires.

M. Julini demande s'il y aura des macarons ? M. Favre lui répond comme cela a été indiqué dans la partie Information, que la DGT doit prendre position une fois le retour des communes de Hermance et Jussy. Dès réception de ces informations, le règlement du stationnement dans le village sera élaboré.

M. Favre invite les membres de la commission des emplacements à rester après la séance du conseil municipal afin de fixer une date pour une séance de travail.

Mme Rossi trouve que l'emplacement des containers au début du chemin de la Croix-de-Plomb est un peu étroit surtout si une voiture est parquée en face ? M. Favre lui indique qu'il a vu cela et que le nécessaire sera fait.

## **7. Divers**

### **7.1. Emprunt pour la Fondation**

Sur demande du Maire, le Conseil municipal n'a pas d'opposition à cautionner l'emprunt de la Fondation pour le logement pour la rénovation des immeubles. Cela a déjà été fait lors de la construction des immeubles et permet à la Fondation de bénéficier d'un taux favorable.

### **7.2 Soutien à Haïti**

M. Hutin demande si l'assemblée est d'accord d'octroyer une aide à Haïti, suite à l'ouragan Matthew qui a sévi brutalement dans les Caraïbes et a dévasté une bonne partie du pays ?

Après discussion, les conseillers municipaux acceptent d'octroyer la somme de Fr 10'000.— à Haïti. Le paiement sera effectué auprès de la Chaîne du Bonheur.

### **7.3. Déchets et règlement**

M. Favre revient sur les déchets et indique que la commune a reçu 200 poubelles vertes d'une contenance de 6 litres à distribuer à la population pour inciter les citoyens à trier leurs déchets organiques. Avec ce nouveau dispositif, l'Etat espère atteindre un taux de recyclage de 50% d'ici à 2017 et échapper ainsi à la taxe poubelle adoptée par tous les autres cantons suisses.

Pour Russin, la majorité de la population dispose déjà d'un compost personnel dans le jardin. La question qui se pose est de savoir de quelle manière organiser la collecte de ces ordures vu le problème d'odeur qui pourrait en résulter.

Se pose également le problème du fait que dès janvier 2017, nous ne pourrons plus lever les ordures des entreprises de la commune. Nous devons facturer celles-ci.

La commission travaille actuellement à la rédaction du règlement sur les déchets.

M. Favre indique que les déchets incinérés pour Russin sont de 260 kg/pers contre 226kg en Ville et concernant le verre, Russin bat tous les records soit 113kg contre 27kg en ville.

M. Hutin indique qu'il s'agira de mentionner dans le règlement que les personnes organisant des manifestations, obligation sera donnée aux organisateurs de se charger du tri et de l'évacuation de leurs déchets.

M. Sandmeier informe que le container papier sis au chemin de Serve a été tourné d'un quart de tour, rendant ainsi l'accès aux deux ouvertures plus aisé.

Les containers pour PET actuels sont provisoires, nous installerons des containers mieux adaptés si ceux-ci correspondent à un réel besoin.

Plus personne ne demandant la parole, M. Hutin lève la séance à 20h45